

Conseiller :

Entité :

Conditions Particulières

Entre, Cegedim Logiciels Médicaux France (CLM France), Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 Euros, dont le siège social est au 122, rue d'Aguesseau – 92641 Boulogne-Billancourt Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° B 353 754 088, **ci-après dénommée « CLM »**

Et, Raison Sociale ou Nom et Prénom :

Forme Juridique : SCM SEL SELARL SCP travailleur indépendant Autre :

Si le client est une personne morale, nom et qualité du représentant :

Spécialité :N° ADELI ou RPPS :

Adresse : CP : Ville :

Tel : ___/___/___/___/___ Fax : ___/___/___/___/___ e-mail :@.....

RCS ou Siren :, **ci-après dénommé « le Médecin »**

Informations professionnelles des médecins du cabinet :

Nom et prénom	Spécialité	N° ADELI ou RPPS
.....
.....
.....

Abonnement à MEDICLICK mobile Edition

MédiClick mobile Edition propose :	Tarif unitaire TTC/mois	Quantité	Total TTC/mois
L'accès sécurisé à vos données sur : - Iphone : 3 GS et 4G - Ipad 1 et 2 - IOS 3.2 à 4.3.5	5 €

Signature et cachet du client

Le présent Contrat fait partie intégrante du Contrat initial dont toutes les dispositions non contraires demeurent applicables. Par la signature ci-dessous, le Médecin déclare avoir pris connaissance des présentes conditions particulières et des conditions générales à la suite de ce document, souscrit et déclare les accepter sans réserve.

Le : / /

(Ce présent document est valable jusqu'au 31/12/2012)

Date, cachet et signature du Médecin :
(Nom et prénom du représentant pour les personnes morales)

Date, cachet et signature de CLM :
(Service abonnement)

Autorisation de prélèvement

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur mes prélèvements, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 3 0 5 3 3

NOM DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom
Adresse
CP Ville

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Cegedim Logiciels Médicaux
122, rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

COMPTE A DEBITER

Codes
Etablis | Guichet | N° du Compte | Clé RIB

BANQUE OU CCP DU COMPTE A DEBITER

Nom
Adresse
CP Ville

Date et Signature :

Cette autorisation de prélèvement doit être complétée, signée et accompagnée d'un RIB.

ARTICLE 1 OBJET

CLM SARL au capital de 1.000.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 353 754 088, ayant son siège social 122 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, ci-après dénommée CLM accordée au MEDECIN une licence d'utilisation, non exclusive, non cessible de l'Application Mediclick Mobile Edition® (ci-après l'« Application »).

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

2.1 Contrat de Services Personnalisés initial ou CSP initial

Désigne le Contrat de Services Personnalisés Mediclick® souscrit par le MEDECIN dont toutes les dispositions non contraires aux présentes demeurent applicables.

2.2 Contrat

Désigne les présentes conditions générales ainsi que les conditions particulières relatives à l'Application.

2.3 Configuration compatible

Désigne les caractéristiques logicielles et matérielles de l'environnement informatique, dont doit s'équiper le MEDECIN avant toute Utilisation de l'Application. Cette configuration est susceptible d'évoluer.

2.4 Médecin

Désigne toute personne physique titulaire d'un diplôme de médecine humaine et disposant d'un numéro ADELI ou RPPS en vigueur et toute personne morale civile dont les associés sont des personnes physiques titulaires d'un diplôme de médecine humaine et disposant d'un numéro ADELI ou RPPS en vigueur, signataire du présent CSP ainsi que du CSP initial.

ARTICLE 3 PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'UTILISATION CONCEDE

3.1 Le droit d'Utilisation est concédé au Médecin pour son usage propre, pour les seules opérations liées à son activité, à l'exclusion de toute autre utilisation. Le MEDECIN est l'unique responsable de l'utilisation de l'Application et des informations qu'il dispose ou consulte sur l'Application. A ce titre, il s'interdit toute action de contrefaçon, de piratage et, d'une manière générale, toute action violant les droits de propriété intellectuelle d'un tiers de quelque nature et de quelque importance que ce soit. Il ne saurait, lors de l'utilisation de l'Application, ou au moyen de celui-ci se livrer à une quelconque activité à caractère illicite ou de nature à causer un préjudice à des tiers. L'Application doit être utilisée sur une configuration compatible, susceptible d'évolution, telle que définie par CLM dans les Conditions Générales d'Utilisation de l'Application ainsi que, dans les Conditions Particulières et dans toutes les communications ultérieures adressées au Médecin. Le MEDECIN s'engage à être équipé ou à s'équiper d'une telle configuration préalablement à tout accès de l'Application. En dehors de la configuration, l'Application ne pourra fonctionner. Le MEDECIN s'engage à installer tous les éléments communiqués par CLM (et notamment le patch d'installation des protocoles SSL ainsi que toutes les mises à jour et évolutions ultérieures).

Le MEDECIN s'interdit également d'entraver de quelque manière que ce soit le bon fonctionnement de l'Application, notamment en transmettant tout élément de nature à endommager ou affecter l'Application et, plus largement, le système informatique de CLM et/ou de tout tiers.

En aucun cas, CLM ne saurait être responsable des conséquences des choix de gestion.

Il est clairement entendu que le MEDECIN conserve à sa charge les frais d'équipement informatique, les coûts d'abonnement de son opérateur de connexion Internet, ainsi que les coûts de communication téléphonique dont il serait redevable à un tiers quelconque lors de l'accès à Internet et de l'utilisation de l'Application.

Les Informations contenues sur l'Application sont strictement confidentielles et restent à l'usage unique de ce dernier. Il appartient au MEDECIN de mettre en place l'ensemble des systèmes de sécurité nécessaires (verrouillage automatique de son Matériel, mise en place d'un mot de passe avec un niveau de sécurité élevé, etc.). Le MEDECIN est toutefois informé que CLM pourrait être amenée à lever la confidentialité des Informations sauvegardées dont la divulgation serait requise par un tribunal ou par toute autorité administrative et/ou judiciaire compétente.

3.2 La structure générale, ainsi que les logiciels, textes, images animées ou non, la technologie, et tous autres éléments composant l'Application sont la propriété exclusive de CLM, ses sociétés sœurs, filiales ou partenaires. Toute représentation ou reproduction totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de l'Application et/ou de l'un quelconque des éléments de propriété intellectuelle détenus par CLM ses sociétés sœurs et/ou filiales, sans l'autorisation expresse de CLM est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La marque MediClick Mobile Edition®, MediClick®, les autres marques de CLM et de ses sociétés sœurs et filiales, ainsi que les logos figurant sur l'Application, sont des marques déposées et sont donc la propriété de CLM et de ses sociétés sœurs et filiales et/ou celles de leurs partenaires. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou de ces logos effectuée sans l'autorisation expresse de CLM est donc prohibée, au sens des articles L.713-2 et L.713-3 du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 4 DUREE ET RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

La présente licence d'utilisation de l'Application est valable un an. Elle sera renouvelée tacitement pour des périodes identiques d'une année, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois (3) mois avant le terme annuel.

ARTICLE 5 CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie de la présente licence d'Utilisation, de l'accès et de l'usage de l'Application souscrits par le MEDECIN, CLM percevra la rémunération prévue aux Conditions Particulières.

Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises au taux en vigueur à la date de la facturation.

La révision annuelle de la redevance de l'Application sera indexée à minima sur l'évolution de l'indice SYNTEC.

Au-delà, CLM se réserve le droit de réévaluer librement ses tarifs applicables pour l'année à venir. En ce cas, CLM s'engage à signifier au Médecin les nouvelles redevances de l'Application deux (2) mois avant l'échéance contractuelle en cours. Le MEDECIN devra alors faire connaître à CLM et avant l'échéance contractuelle en cours son acceptation ou son refus de la réévaluation proposée, son silence valant acceptation.

En cas de refus, l'abonnement et l'accès ou l'usage de l'Application sera résilié, de plein droit et sans formalité, à leur terme, les redevances de l'Application réévaluées ne s'appliquant qu'au jour du renouvellement.

ARTICLE 6 DELAIS DE PAIEMENT

Les factures sont payables à terme à échoir par prélèvements automatiques sur le compte du MEDECIN ou d'un tiers désigné par le Médecin qui a donné à CLM une autorisation en ce sens. Le Médecin s'engage à maintenir cette autorisation de prélèvement automatique au profit de CLM pendant toute la durée du Contrat. Toute suspension des Prestations ou toute procédure de recouvrement ne saurait constituer une dérogation à cette obligation.

En cas de non paiement ou de paiement partiel du MEDECIN, CLM se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours ou à venir, à tout moment et sans préavis, moyennant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Sauf report sollicité à temps et accordé par CLM, tout retard de paiement, de tout ou partie d'une somme due à son échéance, portera conventionnellement intérêts à son profit, au taux de 3 fois le taux légal. En outre, le MEDECIN supportera la charge des éventuels frais engagés par CLM pour le recouvrement de sa créance.

ARTICLE 7 RESPONSABILITE

S'agissant de la fourniture de l'Application et de son accessibilité, CLM ne s'engage que dans le cadre d'une obligation de moyens.

Le MEDECIN est le seul responsable de l'Application et de toutes les activités effectuées sous son identifiant personnel et son code confidentiel. CLM, ne peut être, en aucun cas, tenue pour responsable des informations, des messages qui seraient contraires à la loi, à la réglementation en vigueur et/ou aux bonnes mœurs.

CLM n'est pas responsable de la qualité et/ou du contenu des Informations stockées, de la sécurité sur Internet des transferts de données effectués par le MEDECIN, sauf faute lourde de CLM dûment établie. Le MEDECIN décharge CLM de toute responsabilité quant aux Informations, données, fichiers, éléments de quelque nature transmis par le MEDECIN via l'Application. Le MEDECIN garantit CLM contre tout recours dont celle-ci pourrait être l'objet par suite d'un contenu émanant du MEDECIN.

CLM ne saurait être responsable des dysfonctionnements imputables aux fournisseurs d'accès, aux réseaux informatiques et/ou téléphoniques de tiers, aux temps de transfert des documents ou informations.

CLM ne pourra être tenue responsable, notamment en cas d'interruption, de retard ou de défaillance de l'Application dus à tous événements indépendants de sa volonté. La responsabilité de CLM à l'égard du MEDECIN, au titre de la fourniture et de l'utilisation de l'Application ne pourra être mise en cause par le MEDECIN que dans le seul cas de faute lourde dûment établie à l'encontre de CLM et sera expressément limitée aux dommages directs subis par le MEDECIN, à l'exclusion notamment des dommages indirects, tels que pertes de profit, de chiffre d'affaires, de données, de chance et d'image. La responsabilité de CLM ne saurait être engagée en dehors des conditions contractuelles négociées avec le MEDECIN.

CLM sera déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure, de cas fortuit, du fait d'un tiers, ou du MEDECIN. Seront considérés comme cas de force majeure les événements ou incidents indépendants de la volonté de CLM et de son contrôle, tel que défini par la jurisprudence, mais aussi incendies, état de guerre déclarée ou non, grèves des moyens de transport, pandémie, épidémie, inondations, catastrophes naturelles, troubles civils, actes de terrorisme, défaillance des opérateurs télécoms, Internet, pannes d'énergie, panne de main d'œuvre, dysfonctionnement des matériels du MEDECIN, arrêt pendant une intervention de maintenance sur le matériel du MEDECIN ou sur la plateforme de CLM.

ARTICLE 8 RESILIATION / DESACTIVATION

Le MEDECIN peut résilier son compte conformément aux conditions de résiliation prévues aux Conditions Générales de Vente du logiciel Mediclick®.

En cas d'utilisation abusive ou inappropriée de l'Application par le MEDECIN, ou en cas de manquement au CSP initial et au présent Contrat, au respect de la législation en vigueur, ou en cas de demande des autorités compétentes, le MEDECIN est informé que CLM se réserve le droit de suspendre ou de résilier unilatéralement et sans préavis son accès à l'Application.

ARTICLE 9 - REGLEMENTATION APPLICABLE AUX DONNEES PERSONNELLES

Le MEDECIN s'engage à respecter les obligations relatives aux données personnelles dans les conditions prévues au CSP initial.

ARTICLE 10 CESSION

CLM se réserve le droit d'une part de transférer, pour quelle que cause et sous quelle que forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, le CSP ou l'un quelconque de ses droits et obligations à un tiers et d'autre part, de confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 11 DISPOSITIONS GENERALES

Le Contrat constitue l'intégralité des engagements passés entre les Parties et de par la volonté conjointe des Parties, annule, remplace et se substitue à tous les engagements antérieurs verbaux et/ou écrits convenus entre les Parties sur le même sujet.

Toutes modifications ou complément au Contrat devra faire l'objet d'un accord écrit par voie d'avenant, qui ne prendra effet qu'après signature par les représentants dûment habilités des deux Parties.

Le Contrat ne confère pas à CLM la qualité de mandataire, agent ou représentant du Médecin. En conséquence, la seule existence du présent Contrat ne saurait créer une quelconque solidarité ou une quelconque relation de dépendance légale entre les Parties tels que lien de subordination, partenariat, co-entreprise, franchise ou toute autre forme de relation ou d'organisation d'entreprise. Aucune des Parties n'est habilitée à créer des obligations au nom et pour le compte de l'autre Partie. Chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations et engagements.

Le fait qu'une Partie ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions du présent Contrat ne peut être interprété comme valant modification du Contrat ou renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement de l'une des dites dispositions. Une telle renonciation n'aura d'effet que si elle est exprimée par écrit et signée par la personne dûment habilitée à cet effet.

Au cas où l'une des clauses du Contrat serait déclarée nulle ou inapplicable, cette clause sera supprimée sans qu'il en résulte la nullité de l'ensemble du Contrat.

En cas de difficulté d'interprétation, les Parties conviennent expressément que les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 12 DROIT APPLICABLE I LITIGES

Le présent Contrat est soumis à la loi française.

TOUT LITIGE RELATIF A L'INTERPRETATION ET A L'EXECUTION DU PRESENT CONTRAT SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, AUQUEL LES PARTIES ATTRIBUENT COMPETENCE TERRITORIALE, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE.